



Laboratoire de
Pédagogie universitaire

GUIDE ECTS DE L'USJ



Université
Saint-Joseph

ENCADREMENT DES STAGES

Nicole Abdelnour (Institut libanais d'éducateurs)

1. Définitions

Selon le dictionnaire actuel de l'éducation, le terme « encadrement pédagogique » signifie « intervention auprès d'un élève ou d'un groupe d'élèves visant le développement personnel et social de l'élève et l'invitant à assumer ses responsabilités relativement à sa propre formation ». Il s'agirait donc de fournir un « cadre » de référence aux personnes en formation.

De manière plus générale, ce terme englobe différentes formes d'encadrement allant de l'enseignement au tutorat à l'accompagnement ; l'encadrement des stages est plus relatif à la notion de tutorat ou d'accompagnement.

Dans « accueillir et encadrer un stagiaire », G. Boutin et L. Camaraire définissent l'encadrement des stages comme « un processus par lequel une personne, mandatée et, le plus possible, formée à cette fin, accompagne, soutient et dirige au besoin, une autre personne en voie de formation et d'apprentissage d'un métier ou d'une profession ». Cette définition signifierait de la part du formateur d'offrir à l'étudiant toutes les possibilités de développement professionnel et personnel. Toutefois, la dimension de l'autonomie de l'étudiant est à préserver, le rôle du formateur étant de soutenir et de guider mais aussi, et surtout, de responsabiliser la personne encadrée et de l'amener à s'inscrire dans un processus d'autonomisation et de prise en charge de sa formation.

L'action d'encadrement est effectivement liée à l'implication directe et continue de l'étudiant ; il ne pourrait y avoir d'action ni d'évolution sans l'engagement des deux personnes concernées : le formateur (encadreur) et le formé (encadré).

Aussi, ne peut-on utiliser le terme « encadrer » sans l'associer à celui de « former » ; le concept de formation réunit « d'une part, au niveau individuel, (...) toutes activités consciemment organisées dans le but d'acquérir une information, une connaissance ou une aptitude nouvelles et, d'autre part, l'action des personnes chargées de la préparation d'un individu donné à l'exercice de telle ou telle profession ou métier » (Besnard et Liétard, 1978). Il s'agirait donc non seulement de former mais de permettre à quelqu'un de trouver et d'acquérir « sa forme » et donc de développer son profil et sa personnalité professionnelle. La personne encadrée est donc l'acteur principal de sa formation et devrait prendre en main et s'approprier tout ce qui lui semble important et nécessaire à la construction de son identité professionnelle.

Enfin, la notion d'encadrement se situe aussi dans le temps ; c'est un chemin et un ensemble d'étapes qui vont permettre l'évolution de l'étudiant et sa construction personnelle de son profil professionnel.

2. Articles USJ de références

Aucun article dans le règlement de l'USJ ne parle de l'encadrement de stage.

3. Fondements pédagogiques ou principes pédagogiques qui appuient le concept en question

Formes d'encadrement de stage

L'encadrement des stages peut être de différents types : du type non directif au type directif au type intermédiaire ; le premier est centré sur la personne du stagiaire et se base sur une relation authentique, une empathie et, surtout, sur une attention positive face à l'étudiant.

Le type directif est plutôt «traditionnel» l'enseignant y occupe une place importante et permet peu l'accès à une plus grande autonomie de l'étudiant.

Enfin, le type intermédiaire, qui comme son nom l'indique, constitue un juste milieu entre les deux premiers types : basé sur le respect mutuel, ce type d'encadrement permet une intervention ou une forme de directivité tout en donnant à l'étudiant la possibilité de se prendre en main et de participer activement à la construction de son identité professionnelle.

Au sein de l'université, l'encadrement des stages prend des formes et des appellations diverses ; de tutorat à accompagnement à enseignement et « le chargé d'encadrement » devient enseignant, tuteur, accompagnateur, responsable ou encore chargé de stage.

Par ailleurs, l'organisation et la forme d'encadrement dépendent aussi des types de formations et cela va du simple choix des terrains de stage à un véritable suivi et accompagnement de la formation par la pratique.

Compétences ciblées chez l'étudiant universitaire :

- s'engager et se mettre en projet ;
- être à l'écoute ;
- développer un esprit critique ;
- être ouvert aux remarques ou critiques ;
- développer une analyse réflexive ;
- concevoir et mettre en place des actes pratiques ;
- s'approprier les démarches observées ;
- réfléchir sur sa pratique.

Compétences requises chez l'enseignant / responsable pédagogique :

- adopter une écoute positive ;
- se décentrer, ne pas se mettre en avant ;
- éviter les jugements de valeurs ;
- pratiquer la reformulation ;
- équilibrer son attitude et sa relation à l'autre.

4. Dimensions opérationnelles : (dispositif pédagogique)

Composantes

Sur un plan plus opérationnel, l'encadrement des stages nécessite la mise en place de plusieurs éléments dépendamment de la forme ou du type de stage exigés ; il suppose un cadre de références claires, des exigences de travail, des modalités d'intervention et un mode de validation.

Dispositifs à mettre en place et modalités d'application

Le dispositif à mettre en place dépend beaucoup de la formation en général, des exigences et des objectifs du stage en particulier ; il peut être très engageant pour le formateur ou se limiter à un rôle organisationnel.

La liste qui suit propose un dispositif qui va d'une simple organisation des stages si l'on s'arrête au premier point à un encadrement de stage plus poussé et plus formateur si on assure l'ensemble du cadre proposé :

- organisation et mise en place des stages ;
- choix des personnes de référence sur le terrain ;
- suivi en fonction des exigences de stage : journal de bord, portfolio, proposition ou intervention sur le terrain, auto-évaluation et évaluation du parcours, rapport de stage... ;
- analyse réflexive et retour sur le vécu de stage : rencontres, séminaires, bilans, rapports de stage, évaluation personnelle du stage

Exigences académiques et administratives

Le stage est une exigence pour un bon nombre de formations : sa place dans la formation, son organisation dans le cursus et le nombre de crédits qui lui sont attribués dépendent aussi des formations académiques.

Nous voyons, toutefois, de plus en plus dans les domaines de l'éducation et les domaines paramédicaux une véritable pédagogie de l'alternance entre la théorie et la pratique et une place de plus en plus importante accordée au stage et à l'encadrement des stages.

Dans l'ensemble, tout encadrement de stage nécessite :

- « un chargé d'encadrement » : enseignant de référence pour l'étudiant qui l'accompagne dans sa formation par la pratique (le nombre d'étudiants par enseignant est relatif aux exigences du stage et au type d'encadrement qui le sous tendent) ;
- un cadre référentiel du stage qui précise les objectifs et les modalités d'exécution du stage ;
- des critères de validation du stage sur base de grilles ou d'appréciations du terrain ;
- des temps de rencontre, sous forme de séminaire de stage ou de rencontres individuelles, qui vont permettre un retour réflexif sur la pratique et une analyse critique du stage.

Modalités d'évaluation

L'évaluation du stage peut prendre des formes diverses (qualitative et/ou quantitative) :

- évaluation des « maîtres de stage », personnes du milieu professionnel en charge de l'étudiant stagiaire ;
- évaluation formative par l'enseignant, « chargé d'encadrement » d'actes et d'interventions pratiques ;
- grilles d'autoévaluation et d'évaluation sommatives ;
- appréciation de stage émise par le terrain ou par l'enseignant « chargé d'encadrement ».

5. Critères d'évaluation des mesures prises

Efficacité et efficience du dispositif

Le dispositif d'encadrement des stages mis en place devrait permettre à l'étudiant d'évoluer dans sa formation sur différents plans, à savoir :

- le développement personnel ;
- le cheminement et l'évolution des pratiques ;
- l'identification de ses propres compétences ;
- la relecture objective du parcours ;
- une meilleure connaissance de soi, de ses capacités et de ses limites.